

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/02/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	22

L'an 2015, le 11 Février à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 29/01/2015.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, GUILCHER Bernard, HUON Thierry, LECHAUVE Jean-Jacques, LOSTANLEN Georges, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, TIGREAT Alain, ZOUAILLEC Yvon

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 12/02/2015
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Nathalie à Mme HUON Joëlle, M. VERMOT Jean-Paul à M. PENNEC Guy

Absent(s) : M. MERCIER Raymond

Invité(s) : M. REFLOCH Pierrick

A été nommé secrétaire : M. POULIQUEN Jean-Charles

201507 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Président se retire au moment du vote ; l'approbation du Compte Administratif 2014 est présentée par Monsieur Jean-Charles Pouliquen, Vice-Président.
Considérant le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,
Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2014,

Considérant que Monsieur Guy Penneec, Ordonnateur, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, a normalement administré, pendant le cours de l'année 2014 les finances du Syndicat Mixte du Trégor en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,
Procédant au règlement définitif du budget 2014, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Envoyé en préfecture le 13/02/2015
Reçu en préfecture le 13/02/2015
Affiché le

	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Opérations de l'exercice			Résultat de clôture de l'exercice		
		Mandats émis	Titres émis	Résultat	Part affectée à l'investissement	Déficit	Excédent
Fonctionnement	586 447.05	1 060 584.70	977 774.03	- 82 810.67			503 636.38
Investissement	141 201.07	88 285.97	47 801.61	-40 484.36			100 716.71
Totaux	727 648.12	1 148 870.67	1 025 575.64	-123 295.03			604 353.09

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morlaix,
Le Président,
Guy Pennec.

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20



Envoyé en préfecture le 13/02/2015
Reçu en préfecture le 13/02/2015
Affiché le

